



JANVIER 2022 - N°16

INFOS

Lanne en Barétous

Le mot de Mme le Maire

Chères Lannaises, chers Lannais,

Nul n'est tenu à l'impossible... c'est donc avec beaucoup de retard mais non sans plaisir que l'ensemble des membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022 ! Qu'elle soit enfin placée, pour vous et vos proches, sous le sceau d'un retour à une vie normale, de la sérénité, de l'enthousiasme et de la bienveillance !

Ces derniers mois ne nous ont encore pas épargnés que ce soit d'un point de vue sanitaire, bien sûr, mais aussi d'un point de vue environnemental. Les dernières tempêtes, moins virulentes ici par rapport à d'autres territoires, ont déclenché des éboulements, des effondrements de berges et des problèmes de distribution de l'eau liés à l'excès d'eau (!). Certains d'entre vous ont été lourdement et longuement touchés et nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée indépendante de notre volonté.

Cet Infos Lanne, tardif, ne pourra annoncer la tenue des vœux de la municipalité suivis traditionnellement du repas des aînés, qui comme vous vous en doutez ne peuvent avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire. Il s'attachera cependant comme chaque année à faire une rétrospective de ce qui s'est passé dans notre village tout au long de l'année 2021 tout en présentant les projets et événements à venir en 2022. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants du village !

Lydie ALTHAPÉ

LES ENFANTS ET NOS AÎNÉS

L'ÉCOLE

Cette année scolaire est une nouvelle fois prometteuse pour l'école et donc pour le village : 43 enfants sont inscrits en 2021/2022.

Nous ne pouvons que féliciter l'équipe pédagogique menée par la directrice Mme Camille Estournès qui poursuit la dynamique qu'elle a lancée, malgré tous les protocoles sanitaires fluctuants et compliqués qui égrainent chaque rentrée de petites vacances dans le meilleur des cas, les absences des enfants et les fermetures de classes.

Si la fête de fin d'année n'a pu se tenir, malgré tout, l'école a participé à des événements sous des formats différents tels que « Bouquins malins » organisé par la communauté de communes du Haut-Béarn et à des spectacles.

Il faut noter aussi que le préau a été décoré par une fresque faite par nos petits artistes en herbe, ce qui égaye ce coin souvent à l'ombre.

La directrice a organisé également un cross au village avec l'aide de quelques parents d'élèves. L'activité physique est très importante pour nos enfants et nous avons la chance de vivre dans un cadre qui s'y prête. Ainsi, même si vous n'êtes pas parents d'élèves, l'école a besoin de personnes titulaires d'un agrément en vélo, en natation et en ski ! N'hésitez pas à le faire savoir auprès de l'école. Sans encadrant en nombre suffisant, les sorties ne peuvent se faire.

Cette année, une nouveauté s'est invitée dans les événements organisés pour financer des activités ou des investissements pour les enfants : le 26 septembre 2021, un vide-grenier a été créé à l'initiative de Mme Marina Capdevielle et de la famille Luzineau, soutenues par l'association des parents d'élèves les Ramiers et son président Gaël Artçanuthurry et la commune. Ce dernier a eu un franc succès et une partie des bénéfices seront destinés à la réalisation de l'aire de jeu qui verra le jour sur le lotissement de la Pastorale. Nous ne pouvons qu'espérer le renouvellement de cette expérience en 2022.

Le 18 décembre 2021, la commune a organisé le traditionnel marché de Noël auquel l'association des parents d'élèves a participé et qui a réussi à faire venir le Père Noël !

Prochaine date : le 15 avril 2022 pour le loto de l'école au fronton ! Préparez-vous pour gagner de nombreux lots !

LES AÎNÉS

Voyage des aînés

Depuis 2019, date du voyage au Pourtalet, les années 2020 et 2021 n'ont pas permis l'organisation du voyage traditionnel de nos aînés. Nous espérons pouvoir l'organiser cette année afin de retrouver ces moments de convivialité qui nous manquent tant.

Vaccination contre la COVID 19

La vallée se porte plutôt bien pour la vaccination de nos aînés et le centre de vaccination d'Arette a permis de mobiliser tous les acteurs afin de n'oublier personne. Nous pouvons remercier tous les bénévoles et professionnels et élus chevilles ouvrières de la bonne marche de ce dispositif.

Barétous solidarité

La maison de retraite du Barétous est gérée par l'association Barétous solidarité afin d'accueillir nos aînés qui ne peuvent plus rester à domicile notamment. Cet établissement est l'un des piliers de notre vallée et vous trouverez avec ce bulletin une information concernant la maison de retraite d'Aramits.

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

L'ADMR est aussi un autre pilier de l'aide à la personne pour notre vallée. Si vous êtes intéressé pour rejoindre l'équipe de bénévoles, pour être salarié ou tout simplement pour bénéficier de leurs services, vous pouvez les contacter au 05 59 88 95 40 du Lundi au Vendredi 9h00-12h00 / 14h00-17h00.

LES PROJETS ET TRAVAUX

LOTISSEMENT DE LA PASTORALE

L'aire de jeux

Comme vous le savez, une aire de jeu va être faite sur l'entrée du lotissement de la Pastorale. Malgré tout l'investissement et l'énergie des conseillers municipaux, Christelle Cazenave et Gaël Artçanuthurry, qui pilotaient le dossier, du retard a été pris dans l'instruction du dossier et nous devons le représenter avec une vue plus globale d'aménagement du bourg. Le CAUE et le Département vont continuer à nous accompagner afin que cette tranche puisse être créée avant la fin septembre. Patience donc...

La vente des lots

En 2021, nous aurons vendu pas moins de 4 lots et ce début d'année est aussi prometteur puisqu'un lot vient d'être vendu. Nous ne pouvons que nous en féliciter et accueillons avec plaisir ces futurs habitants de Lanne, soit en résidence principale, soit en résidence secondaire ! Il nous reste donc 5 lots à vendre. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie qui vous apportera toutes les réponses à vos questions.

LES RÉSEAUX

L'eau

Nous avons voté fin 2019 une augmentation du prix de l'eau et de l'abonnement en prévoyant une clause de revoyure annuelle en conseil (+ 1% chaque année). Le conseil municipal lors de sa séance du 29 novembre 2021 est resté sur cette dynamique d'augmentation de 1 %.

Concernant l'assainissement collectif, nous avons été informés en 2020 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne que nous ne pouvions plus bénéficier de la prime performance épuratoire car nos tarifs étaient trop bas.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut que la part assainissement du prix de l'eau soit égale ou supérieure à 1,50€ HT/m³, redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence Adour Garonne comprise. Cela va nous permettre également de prétendre à d'autres aides financières de l'agence Adour Garonne. Afin que cette augmentation soit supportable, il est proposé d'augmenter la part variable progressivement et pour l'année 2021, il a été proposé d'augmenter de 0,10 € /m³ la part variable.

Ainsi les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont les suivants pour l'année 2021 :

Tarifs distribution eau potable			Tarifs assainissement collectif :	
Tarifs à compter de 2021			Tarifs à compter de 2021	
Part fixe		39€/an	Part fixe	35,00 €
Tranche 1	0 à 40 m ³	1,39€/m ³	Part variable	0,70€/m ³
Tranche 2	41 à 100 m ³	1,02€/m ³		
Tranche 3	101 à 200 m ³	0,76€/m ³		
Tranche 4	201 à 500 m ³	0,55€/m ³		
Tranche 5	+ de 501 m ³	0,43€/m ³		

Le forfait grange défriché reste inchangé depuis 2020 : 36,75€.

Précaution à prendre : n'oubliez pas de poser un réducteur de pression d'eau sur vos équipements afin de prévenir tout risque en cas de fuite d'eau.

Des fuites d'eau sont apparues en cette année 2021 et début 2022 liées soit à un faible étiage, soit à des canalisations anciennes défaillantes, soit aux intempéries. Nous avons donc fait appel à la société Lagun et l'entreprise Destang en urgence pour nous dépanner. La recherche de fuite par l'employé communal Alain Lacazette et l'adjoint au maire Cédric Larricq ont permis de les trouver dans des conditions pas toujours simples. Les adjointes Sylvie Thamtham et Mireille Maunas ont été elles aussi sur le pont pour la surveillance du réseau d'eau et des dégâts causés par le gave et notamment lorsqu'il a fallu couper la route de Barcus et surveiller le quartier Houndate.

Le gave a également bénéficié de travaux de nettoyage d'embâcles tout au long de l'année avec le SMGOAO. Si vous constatez des dégâts sur le gave ou ses berges, n'hésitez pas à nous le signaler.

Avant les intempéries de décembre, des travaux de dévégétalisation ont été entrepris avec le Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau (SMGOAO) sur l'atterrissement situé sur le Vert au niveau du pont de Saü et heureusement ...compte tenu des intempéries qui ont suivi et qui ont mis en danger le pont et la voirie.

L'enfouissement des lignes électriques de la route de Barcus :

Les travaux sont achevés et réceptionnés. Au total, cela aura coûté 113 880 € TTC, le financement étant assuré par le SDEPA sauf la part communale s'élevant à 31794 €.

La voirie

Un groupement de commande avec les communes voisines a désigné après mise en concurrence l'entreprise Eurovia pour nos travaux de voirie. Des dégâts importants sont à déplorer sur certains d'entre eux.

L'ensemble des chemins répertoriés nécessitant des travaux ainsi que tout ce qui peut être apparenté à de la voirie (enrochement en protection de ponts) vont être soumis en commission. Il s'agira comme chaque année d'établir les priorités et le phasage des travaux avant la demande de subvention auprès du Département.

L'éboulement du chemin Chin sera traité à part par un travail de purge dans un premier temps.

Nous déplorons depuis de nombreuses années la vitesse des véhicules au sein du village et sur les routes adjacentes. A l'occasion de la réfection de la route de Barcus, nous allons entamer une réflexion globale afin de limiter les risques inhérents à ces comportements et étudier toutes les pistes qui permettront une mise en place sécurisante rapidement.

La téléphonie mobile

Le quartier de Barlanès était considéré comme une zone blanche. Ce n'est désormais plus le cas. Après de longues démarches et suite à l'expression de la majorité des habitants du quartier de leur souhait de voir une antenne s'implanter afin de les désenclaver sur le plan de la téléphonie mobile, une nouvelle antenne a été implantée sur les hauteurs de Barlanès. Cette antenne est destinée à recevoir tous les opérateurs. En service depuis fin décembre, elle permet à une grande partie des habitations de Barlanès d'être desservie par cette dernière. Pour les habitations hors secteur, les services du Département et SFR, titulaire du marché, sont à la recherche d'une parcelle qui pourrait permettre de les desservir. Une réunion publique devrait se tenir afin d'exposer la situation. Les personnes concernées en seront informées bien entendu.

L'implantation de cette antenne a nécessité d'importants travaux et le financement de l'électrification a été fait par le SDEPA (Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques).

La fibre

La commune de Lanne fait partie des communes qui sont desservies par la fibre d'un point de vue physique mais c'est loin d'être la majorité des habitants puisque moins de 10 locaux sont raccordés. L'ensemble des élus de l'association départementale des maires des Pyrénées-Atlantiques a fait bloc pour qu'elle soit déployée dans les meilleures conditions et pour l'ensemble des foyers. Les dysfonctionnements ont été remontés (coordination entre entreprises, pylônes défectueux, etc.). Nous attendons donc...

Attention ! Nous rappelons que les propriétaires de parcelles surplombées par des fils téléphoniques ou la fibre sont tenus d'élaguer les arbres gênant ces fils, compte tenu du risque de rupture que cela peut engendrer. La commune a engagé cette démarche et a averti les propriétaires qui ont des parcelles touchant les siennes afin d'optimiser la sécurisation. Aucun propriétaire n'a souhaité profiter de cette possibilité. Nous réitérons cette opération et l'entreprise interviendra vers le 15 février 2022. Si vous possédez ce type de parcelle, nous vous incitons très fortement à vérifier que rien n'entrave les fils car en cas de rupture de ces fils, vous serez tenu pour responsable financièrement par le gestionnaire du réseau.

Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour de plus amples renseignements.

EXTENSION DU CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

Les travaux auront duré un an et c'est donc mi-octobre 2021 que nous avons pu réceptionner partiellement ceux-ci hors éclairage et ajustements divers. La réalisation de ce projet aura donc permis de reconstruire le pigeonnier en essayant d'être les plus fidèles possibles à l'original au regard des traces historiques que nous avons. Pour ce qui est des nouvelles tombes celles-ci ont pu s'insérer au pied du pigeonnier devenu columbarium avec le jardin du souvenir. Cela aura été un travail quelque peu hors du commun, en tous les cas pour le columbarium, pour les professionnels qui l'ont réalisé. Nous remercions donc les entreprises Bordatto et Pees pour le travail accompli

sous la direction de l'ingénieure Mme Asteggiano de l'Agence publique de gestion locale qui nous a assistés tout au long des travaux. Nous remercions bien entendu les riverains et les voisins les plus proches M et Mme Debec, qui ont laissé l'accès au chantier par leur terrain, ainsi que M. et Mme Saldaqui.

Nous vous rappelons que le conseil municipal a délibéré sur les modalités de vente des concessions et la mise en place d'un règlement du cimetière en mars 2021. Si vous souhaitez réserver un emplacement (caveau ou cavurne), vous pouvez faire un courrier à l'attention de Mme le Maire en ce sens. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie.

L'entretien du cimetière a dû être confié à l'association Estivade qui a mis à jour l'ensemble de ce site ainsi que la partie nouvelle. Dans les jours prochains, un composteur sera mis en place et nous vous tiendrons informés des modalités de son utilisation afin qu'il puisse être utile et surtout que cela diminue notre production de déchets dans les poubelles.

ISSARBE

La saison 2020-2021 a été en demi-teinte mais sans être catastrophique. En effet, entre les restrictions sanitaires et l'enneigement qui a été concentré sur une courte période, la saison a pu se dérouler en répondant présents à notre clientèle, avec Alexia Aytaberro, employée communale mise à disposition par la commune de Sainte-Engrâce, à la billetterie, Thibaut Laplace pisteur secouriste et Anthony Cailleau en cuisine.

Le restaurant a fermé ses portes à l'inter-saison et le contrat Parcours emploi, compétences (PEC) conclu avec Anthony Cailleau a dû être interrompu.

En 2021, les lycéens, les membres de l'UNSS ont encore fait honneur au site d'Issarbe. Des centaines d'enfants et de jeunes sont venus parcourir en raquette ou à pied, été comme hiver, le domaine d'Issarbe ! Une belle initiative et une belle initiation à la montagne pour nos jeunes !

Fin août, c'est en tant que spot parapente géré par la section dédiée de l'association « Accous d'ailes » qu'Issarbe a accueilli les championnats de France jeunes de parapente. Une belle réussite pour le club et un bon moyen de faire connaître l'espace nordique !

Pour cette nouvelle saison, le restaurant a rouvert en décembre pour les vacances de Noël. Un nouveau contrat PEC a été conclu avec un cuisinier aidé au service par Sylvie Aytaberro, employée communale de Ste-Engrâce mise à disposition. Mais le contrat du cuisinier n'a pu être poursuivi après les vacances de Noël. Thibaut Laplace a repris du service pour la sécurité du domaine et en billetterie. Eric Alçacebe a poursuivi la location de matériel en indépendant.

Jusqu'à ce jour, l'enneigement nous a permis de faire un bon début de saison pour le domaine skiable et nous nous adaptons à l'enneigement pour ouvrir le domaine dans les meilleures conditions.

Pour ce qui est de la réhabilitation du bâtiment et la création de 15 couchages, nous attendons les derniers arrêtés d'octroi de subvention afin de pouvoir travailler au dépôt du permis de construire.

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORÊT

LE PLAN PASTORAL

Ce travail structurant pour l'avenir est en pleine élaboration. Le travail de terrain par la cellule pastorale a été fait et bon nombre d'agriculteurs ont été entendus, ce dont nous les remercions très chaleureusement pour leur contribution. En parallèle, le travail de recherche historique et juridique afin d'établir le droit en la matière est mené par une spécialiste notamment par des recherches dans les archives de la mairie mais aussi par des interviews d'« anciens » du village qui ont connu les pratiques d'utilisation de nos terrains communaux par les agriculteurs. Nous attendons donc avec impatience les premières conclusions.

LA FORÊT

La forêt communale a connu quelques dégâts cette année mais son exploitation nous a réservé une bonne surprise en nous rapportant des recettes un peu supérieures à celles escomptées.

Le travail en étroite collaboration avec les gardes forestiers ONF se poursuit malgré tout afin de trouver des pistes de recettes et pour identifier également les travaux d'entretien à entreprendre au regard des derniers épisodes climatiques.

L'ÉCOBUAGE

La saison 2021 s'est bien déroulée et la Commission locale d'écobuage communale a une nouvelle fois été agréée par les services de l'État. Le travail de concertation et le sérieux des relations entre tous les acteurs a une fois démontré son utilité. Des travaux de pare feu sont effectués et vont être poursuivis. N'oubliez pas : toute mise à feu de végétaux sur pied doit être déclarée et passer en commission, commission qui organise tous ces travaux. Une réunion se tient tous les ans en octobre afin d'organiser les chantiers, petits ou grands, en présence des membres de la cellule pastorale et de l'ONF.

Même si cela ne relève pas de l'écobuage, nous rappelons qu'il est par ailleurs interdit de faire brûler en extérieur les déchets verts et tout autre matière.

ÉNERGIES DURABLES

Hydroélectricité : microcentrale

Si nous avons pu identifier le terrain qu'il serait possible de réserver à la création de cette microcentrale par Pyrène Energie, nous n'avons à ce jour pas de nouvelles de l'étude en cours. Nous attendons donc là aussi d'avoir des résultats qui lui permettraient de voir le jour, l'hydro-électricité étant à ce jour l'énergie la plus propre qu'il soit.

Energie solaire

L'association Béarn Energies Citoyennes a reçu l'aide de la communauté de communes du Haut-Béarn et est venue à la rencontre de la commune pour expliquer sa démarche. Cette dernière fait appel à la participation citoyenne afin de réaliser des projets, dont le premier a été la création de la centrale photovoltaïque à Eysus. Une réunion publique va être organisée au cours du 1^{er} trimestre afin que l'association puisse exposer sa démarche. D'ores et déjà vous pouvez vous rendre sur leur site internet www.hbte.fr.

LA CASCADE DU PONT DE BASCOUTE

Ces travaux s'inscrivaient dans la politique de continuité écologique et ont été menés par la fédération de la pêche. Les travaux se sont achevés en automne afin de diminuer la hauteur du seuil. Un panneau d'explication a été mis sur la zone pique nique et cette zone devra être valorisée esthétiquement.

LE ROCHER D'ESCALADE D'ARGUIBELLE

Pendant toute une journée, le samedi 23 octobre 2021, le site d'escalade d'Arguibelle a fait peau neuve en accueillant pour sa journée annuelle d'entretien les bénévoles de la fédération française de la montagne et de l'escalade du 64, de l'Association sportive du Barétous Escalade et d'autres bénévoles. N'oublions pas que ce site est le plus grand spot de grimpe des Pyrénées-Atlantiques et est géré également par le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Barétous Haute-Soule.

LE TRI

Soyez vigilants dans le tri de vos déchets. Des refus de bacs jaunes peuvent être faits par le SICTOM lors de son passage. En effet, un bac qui ne comprend pas les bons éléments triés ne peut être inséré dans la filière de tri.

Nous pouvons faire mieux et n'oubliez pas, des composteurs sont aussi à votre disposition auprès du SICTOM de la CCHB. Triez vos déchets emballages, verres, déchets verts, etc. ne les déposez pas dans la nature.

Une communication du SICTOM est jointe à cet Infos Lanne.

LES MOYENS

LE PERSONNEL

L'année 2021 et le début de l'année 2022 ont vu deux changements dans le personnel. Tout d'abord, le départ de Patrice Larrouy pour la commune d'Arette au 1^{er} août 2021 après une vingtaine d'années passées au service de la commune dans la polyvalence des missions qu'on lui connaissait et lui reconnaissait. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Puis, celui d'Angélique Hochard, agent d'accueil de la Poste et de la mairie, pour ses missions principales, en plus de celles de la garderie du matin, pour une disponibilité pour convenance personnelle. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouveaux objectifs.

Au regard du travail entrepris depuis plus d'un an dans la réorganisation des services et les préconisations du centre de gestion de la fonction publique adoptées à l'unanimité, il a été acté que le service technique resterait à ce jour avec deux équivalents temps plein et que donc il n'était pas nécessaire de remplacer le départ de Patrice Larrouy. Pour ce qui est du poste d'agent d'accueil, après publication de l'offre d'emploi et sélection des candidats, c'est Mme Nathalie Bacqué que nous avons sélectionnée. Déjà en poste à Escou, à mi-temps, nous l'avons accueillie le 1^{er} janvier 2022 pour 20h / semaine et nous lui souhaitons donc la bienvenue au sein de l'équipe aux côtés de la secrétaire de mairie Aurélie Bonneau.

Par ailleurs, c'est pour le remplacement d'Angélique Hochard pour les missions de garderie matinale que nous avons publié une offre d'emploi et avons sélectionné, parmi les candidatures, celle d'Audrey Carrère Dit Coustié qui remplira cette mission en période scolaire auprès des petits et grands matinaux. Nous lui souhaitons la bienvenue également.

LE MATÉRIEL COMMUNAL

La commune a investi dans un nouveau camion benne afin de remplacer l'ancien. Il complète les acquisitions faites pour le service technique depuis le mandat précédent : tracteur neuf, broyeur d'accotement, balayeuse, etc. en plus du pick-up et de tous les matériels déjà acquis pour fonctionner au mieux.

LES CHANTIERS PARTICIPATIFS

Pour ceux qui seraient intéressés, nous allons réfléchir à la mise en place de chantiers participatifs dans différents domaines : nettoyage de berges, de déchetteries sauvages, écobuage, etc. Si vous avez des idées, nous sommes preneurs et n'hésitez pas à nous en faire part soit par un simple coup de fil, un mail ou un mot dans la boîte aux lettres de la mairie.

L'URBANISME

LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

C'est un travail de prospective qui nous attend. La communauté de communes du Haut-Béarn a pour compétence l'élaboration, la modification et la révision des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales couvrant les communes de la CCHB ainsi que l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale lancé en 2019 (SCOT) et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Le PLUI sera donc à terme (2025) le document de référence en termes d'urbanisme pour la commune de Lanne en Barétous, remplaçant ainsi la carte communale. Un travail de diagnostic a été élaboré et chaque commune ainsi que ses habitants vont être sollicités fortement afin de co-construire ce PLUI. Ce dernier devra être adopté en 2025.

RAPPELS SUR QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

Aujourd'hui au regard des règles qui s'appliquent, nous rappelons que toute modification de l'aspect extérieur de votre habitat doit faire l'objet d'une déclaration en mairie voire d'un permis de construire selon l'ampleur et la nature des travaux envisagés. Ces formalités peuvent concerner une extension, un changement de matériau en extérieur, un changement de couleur de volet ou de façade, la construction d'un abri de jardin de plus de 5 m² même démontable, la construction d'une piscine d'une superficie supérieure à 10m² y compris démontable et hors sol. etc. De même, les changements de destination doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, comme par exemple une grange ou un bâtiment qui devient une pièce d'habitation à vivre.

Par ailleurs, tout projet d'ajout de modules mobiles ou autre doit faire l'objet d'une demande en mairie car leur présence est parfois autorisée mais dans des conditions très particulières et limitée dans le temps.

La carte communale ne permet des constructions nouvelles que sur des secteurs précis qui sont essentiellement situés au village et le secteur de la Sabarre hors VVF. Ainsi, en zone non constructible, c'est la loi Montagne qui s'applique et qui encadre les extensions de tout nouveau projet.

Enfin, pour toute démolition vous devrez demander au préalable un permis de démolir.

Vous pourrez trouver toutes les informations en mairie.

LA NUMÉROTATION - ADRESSAGE

Chaque habitation de la commune a désormais son numéro comme nous vous l'avions annoncé en avril. Nous avons effectué toutes les démarches auprès des administrations (notamment les impôts) afin de les informer de votre numéro d'habitation et de nouveaux chemins ont été baptisés. Après des délais, nous avons enfin reçu les plaques qui vont vous être distribuées en mairie.

Nous vous donnons donc **RDV le jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h00 et le samedi 12 février 2022 de 9h à 12 h**. Il conviendra à chaque propriétaire de se présenter avec un justificatif de domicile (si c'est le locataire avec une autorisation du propriétaire) et nous vous remettrons les attestations qui pourront vous être utiles auprès des banques ou autres. Si vous ne pouvez vous rendre disponibles, les plaques resteront en mairie et vous pourrez les récupérer en fonction de vos disponibilités.

CITOYENNETÉ

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Pour procéder à cette inscription, il faudra venir en mairie (vous-même ou si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche) muni des pièces justificatives suivantes : votre carte nationale d'identité, livret de famille de vos parents et justificatif de domicile de vos parents. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Si vous avez la carte mobilité inclusion "invalidité" ou la carte invalidité, ou si vous êtes handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), vous pouvez demandez à être autorisé à ne pas participer à la JDC (pdf - 3.3 MB), dès votre démarche de recensement.

Aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni.

ÉLECTIONS 2022

Cette année 2022 sera aussi électorale puisque deux élections auront lieu :

- les 10 et 24 avril 2022 se dérouleront les élections présidentielles,
- les 12 et 19 juin 2022 ce sera au tour des élections législatives.

Les électeurs de la commune de Lanne en Barétous a toujours montré un sens du civisme certain en votant massivement.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nous vous relançons afin de participer avec nous à l'élaboration du plan communal de sauvegarde. Ce dernier est un élément stratégique et déterminant dans la conduite des opérations en cas de catastrophes naturelles ou autres et souvent gage d'une grande efficacité !

Nous devons maintenant le rédiger. L'objectif est donc de réaliser un inventaire des moyens à notre disposition et d'identifier les personnes ressources au sein du village pour les mettre en œuvre et de les mobiliser dans les meilleurs délais. Pour ce faire, l'adhésion et la participation des citoyens est nécessaire. Ainsi, si vous souhaitez faire partie du groupe de travail et de réalisation de ce plan composé de membres du conseil municipal, vous pouvez nous en faire part par téléphone ou mail à la mairie avant le 28 février 2022. Une première réunion aura lieu en suivant pour expliquer les modalités et le rôle de chacun.

LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le départ à la retraite de Jean Lonne-Peyret, chef du centre d'incendie et de secours d'Arette, ne peut être que salué tant il a œuvré par sa disponibilité, son dévouement et sa gentillesse au sein de notre vallée, et au-delà, dans les moments heureux et les moins simples voire les plus douloureux de notre vie quotidienne... Nous ne pouvons que lui souhaiter une excellente retraite et à Lanne nous savons bien où le retrouver les mois d'octobre ! David Beignon lui succédera avec autant de brio entouré de Christophe Délugat et de tous les sapeurs-pompiers volontaires. Des lannais sont déjà engagés tels que Julie Carassou, Anthony Délugat, Nicolas Audebert. C'est une autre lannaise, Liberty Mead qui vient étoffer l'équipe féminine de volontaires. Merci à eux pour leur dévouement ! Le centre d'incendie et de secours d'Arette a besoin de nouvelles recrues. Si vous souhaitez vous engager, consultez le site www.sdis64.fr ou adressez-vous à la caserne à Arette.

CIVISME

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Des actes de vandalisme et de détérioration ont régulièrement lieu au fronton et sur la place du village. C'est en début de semaine que nous constatons ces forts désagréments. Bris de verre, détritrus, mégots de tous ordres, urine sont régulièrement retrouvés dans le fronton et ses abords alors que ce dernier devient cour d'école de nos enfants en semaine en cas de mauvais temps. Ces détériorations nécessitent des actions de nettoyage non prévues. Nous en appelons donc au civisme de chacun.

DÉCHETTERIE DE BARLANÈS / LAGURNE

Nous rappelons, comme chaque année, que cette ancienne déchetterie est définitivement fermée. Les déchets de jardin peuvent être amenés en déchetterie à Aramits ou bien contactez le SICTOM de la CCHB pour un composteur ou pour tout conseil.

DÉCHETTERIE SAUVAGE

Le dépôt de déchets verts ou gravats, notamment chemin des palombières, route d'Issarbe, chemin Périssé, sont strictement interdits.

De même, nous rappelons que tous les dépôts sauvages (gravats de travaux, ordures ménagères, vêtements, mobilier, etc.) sont passibles d'une contravention. Une attention toute particulière va être portée sur ces dépôt sauvages dans les mois à venir.

NOS JEUNES

Les maires de la vallée de Barétous sont inquiets pour nos jeunes face aux conduites addictives de ces derniers. Une réunion publique s'est tenue vendredi 18 janvier 2022 à 18h30 à Arette afin d'essayer de répondre à la question de savoir Comment sensibiliser nos jeunes face aux risques d'une consommation abusive d'alcool ou de cannabis ?

A cette occasion, près de 100 personnes étaient présentes et ont été abordés les risques encourus par nos adolescents addicts à l'usage de l'alcool, du tabac ou du cannabis notamment pour le développement de leur cerveau, mais pas seulement. Le dialogue a été établi entre tous. Il ne s'agissait nullement de faire culpabiliser qui que ce soit mais de trouver collectivement des solutions à un problème qui touche désormais massivement le monde rural. Au regard du nombre de participants et des prises de paroles tant des parents, élus, spécialistes, médecins et surtout des jeunes, nous pensons que cet appel a été entendu mais surtout nous avons aussi entendu le leur. Il convient maintenant de passer au concret tous ensemble et mener des actions au niveau de notre vallées de Barétous avec les jeunes d'aujourd'hui qui seront les adultes de demain.

Les événements et animations 2021 2022

FESTIFS...

Le marché des producteurs et artisans du samedi matin

Il n'aura finalement pas eu le succès escompté, malgré les demandes...C'est donc avec regret que nous avons dû mettre fin au marché du samedi matin faute de clients...et du coup de commerçants...

Nous remercions très chaleureusement tous ceux qui ont été présents et qui ont tenté de dynamiser notre village chaque semaine. Nous allons voir si nous le maintenons au moins dès l'arrivée des beaux jours. Avis aux amateurs !

Le marché nocturne des producteurs et artisans estival

Le 18 août 2021 a réuni encore beaucoup de monde pour ce marché nocturne qui se tenait en même temps que le disco piscine et nous remercions tous les producteurs lannais, des villages voisins et de plus loin pour avoir répondu une fois de plus présents, tout autant que nos chanteuses Audrey et Anaïs !

Nous comptons réitérer l'opération cette année encore et comptons sur votre participation.

Fête des estives

Le 1^{er} dimanche d'août 2021, la fête des Estives à Issarbe a tenu toutes ses promesses malgré les contraintes sanitaires. En plus de la messe, des animations et de la présence d'un marché de producteurs et d'artisans, nous avons fait appel cette année à un traiteur pour déguster paëlla et tagine d'agneau en altitude. Les chants ont bien sûr animé ce repas très convivial ! Rendez-vous en 2022, le 1^{er} dimanche d'août sous réserve des contraintes sanitaires bien sûr !

Fêtes du village du 11 novembre 2021 et le tournoi de pelote

Nos fêtes du village ont pu enfin se tenir et ont laissé à tous un très bon souvenir et nous ont ramené à l'essentiel : le besoin de retrouver des moments simples mais qui font du bien, à la fois festifs, culturels et sportifs ! Bravo au comité des fêtes pour l'organisation, pour la confection d'un repas de grande qualité et pour les animations faites pour les enfants, grands demandeurs, lors de l'apéritif du village et grâce au prêt de matériel des nouveaux gérants du Bar et Tous, Stéphane et Frédérique Augé. Une belle réussite ! Nous en profitons pour féliciter le nouveau bureau du comité des fêtes autour de son président Thomas Carassou, d'Auguste Dhez, vice-président, de Vincent Tellechea, trésorier et de Xabi Althabe, secrétaire.

SPORTIFS....

Le trail blanc d'Issarbe

Le trail blanc 2021 n'a pu avoir lieu, mais le 6 mars 2022 à 10 heures le départ de la course est prévu ! Inscrivez-vous sur le site www.pb-organisation.com pour un 9 ou 14 km à parcourir sur le domaine d'Issarbe qui nous l'espérons sera enneigé. Il sera organisé par la commune et Eric Alçacebe. Pour ceux qui souhaitent participer en bénévoles à l'organisation, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le Rallye de Barétous

En 2021, pour cette nouvelle édition, les épreuves se sont déroulées du 11 au 13 juin 2021 organisées par l'Ecurie des Monts et Vallées, présidée par Julien Bozom et comptant pour le championnat de France.

De belles épreuves sélectives se sont déroulées avec une météo qui a été au rendez-vous ainsi que le public. Nous remercions toute l'équipe pour cette belle organisation et aussi pour la remise en état de nos chemins communaux mis à disposition. Prochain rendez-vous du 17 au 19 juin 2022 !

La piscine intercommunale du Barétous

La piscine de Lanne en Barétous a ouvert son bassin et ses portes du 22 mai au 10 octobre 2021 pour les scolaires et les week-ends hors vacances d'été, puis tous les jours pendant la période estivale.

Sa fréquentation a été quelque peu freinée au moment de la mise en place du passe sanitaire mais n'a pas dissuadé nos jeunes nageurs et moins jeunes pour répondre présents auprès du Club de natation toujours aussi dynamique autour de Ghislaine Artçanuthurry et de son équipe. Et ce n'est pas sans compter sur la forte implication de nos maîtres-nageurs toujours présents, notamment Bastien Puyoulet et Inaki Sedano, qui animent avec sourire et sérieux les cours de natation, aquagym et ceux de nos scolaires. Rendez-vous en mai prochain pour l'ouverture de la saison 2022 ! et n'oubliez pas les discos piscine le mercredi soir !

CULTURELS ...

« L'espoir à l'horizon » de Daniel Carrère dit Barrumès

C'est par une bande dessinée que Daniel Carrère dit Barrumès, fils d'André Carrère Dit Barrumès et d'Irène Larricq Fourcade de la maison Sagouspe à Barlanès, a réalisé une bande dessinée retraçant le parcours tumultueux de son père de mars 1943 à septembre 1945 . En mars 1943, toujours vivant à Lanne, alors qu'il avait 21 ans, il répond à

l'appel du général de Gaulle pour rejoindre les Forces françaises libres en Afrique du Nord, passant clandestinement par l'Espagne.

Il fit partie des Évadés de France, occupée par les troupes allemandes, comme l'était le village de Lanne. Nous tenons à votre disposition un exemplaire de la BD en mairie et un autre exemplaire est à l'école.

L'exposition de nos artistes peintres

Elle s'est maintenue cette année du 15 au 29 août 2021 et a accueilli plus de 60 œuvres exposées par nos artistes peintres qui se réunissent tous les vendredis après-midi dans la salle du conseil ainsi que par une toute jeune artiste venant de Soule ; Avis aux amateurs de Lanne ou d'ailleurs pour les rejoindre et / ou pour exposer cet été !

Chasse aux filets

Cette année fût peut-être un peu meilleure que l'an dernier mais le contexte sanitaire, la météo et la rareté des vols de palombes ne permettront pas de garder cette année dans les annales. Cette période aura au moins permis à ce que les équipes de chasseurs se retrouvent !

Commercial

Les commerçants déjà en place au village, tels que la Maison Constanti, Sandrine Coiffure et Les Soins d'Elorri, ont vu l'arrivée de nouveaux commerçants pour la réouverture du Bar et Tous par Frédérique et Stéphane Augé, professionnels de la restauration. Nous leur souhaitons donc la bienvenue et sommes heureux de les accueillir et de voir l'ouverture d'un lieu de convivialité toutes générations confondues.

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéro d'appel en dehors des heures d'ouverture du secrétariat en cas de problème d'eau

Nous vous rappelons le numéro du service d'astreinte notamment en cas de problème d'eau (fuite ou de problèmes relatifs à la distribution de l'eau) : 06 38 94 60 31.

Défibrillateur

N'oubliez pas : un défibrillateur est à votre disposition au fronton en extérieur. Si vous souhaitez vous former aux 1ers secours, contactez la mairie, une session de formation pourrait être organisée à la mairie.

Intramuros – application d'information de la commune

En plus du site internet de la commune et de Facebook, en téléchargeant sur votre smartphone l'application Intramuros, vous pourrez avoir accès à toutes les informations notamment pratiques (fuite d'eau, événements, ...) mais aussi signaler des problèmes en direct afin que nous puissions réagir le plus rapidement possible. Nous l'alimentons au fur et à mesure. Les commerçants et les associations qui souhaitent y figurer le pourront également. En vous rendant sur <https://appli-intramuros.fr>, vous aurez plus d'informations notamment pour la télécharger. L'objectif est que toutes les communes de l'intercommunalité Haut-Béarn y figurent. Avis à nos commerçants, si vous souhaitez y figurer, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement.

Point numérique, point de rendez-vous

Pour ceux qui ont des difficultés de connexion ou qui n'ont pas de matériel informatique, la mairie met à disposition un ordinateur et une connexion wifi pour effectuer des démarches administratives.

Par ailleurs, nous mettons à disposition d'associations, d'organismes et d'administrations la salle du conseil pour organiser des rendez-vous individuels pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, en respectant bien entendu les règles sanitaires.

Paiement de l'eau

Pratique et facile : la mensualisation.

Si vous êtes intéressé par la mensualisation du paiement de la facture d'eau, nous vous rappelons que c'est possible et que vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie pour sa mise en place. Pour 2022, le relevé des compteurs se fera en novembre- décembre et la facturation mi-décembre. Pour ceux qui auront choisi la mensualisation, elle se fera sur la période janvier-octobre.

Déchetterie intercommunale d'Aramits

Nous vous rappelons les horaires de la déchetterie d'Aramits, désormais ce sont quatre demi-journées qui ont été libérées afin d'augmenter sa fréquentation : lundi 14h-17h, mercredi 9h-12h, vendredi 14h-17h et samedi 14h-17h. Un badge a été délivré pour l'accès aux déchetteries. Pour ceux qui ne l'ont pas encore récupéré, vous pouvez vous présenter en mairie.

Cours de peinture

Tous les vendredis après-midi, vous pouvez rejoindre les artistes peintres de Lanne en Barétous dans la salle du conseil. Plus que des cours, ce sont des échanges de techniques et conseils que se prodiguent les participants.

Cours de couture

Depuis septembre 2020, la salle du conseil municipal accueille un atelier couture autour de Marie-Do Althapé-Arhondo. Ce dernier se tient les lundis après-midi. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de marie qui vous donnera les coordonnées de Mme Althapé-Arhondo.

Cours de danse orientale

Pour les petits ou les grands, Alizé Estanguet propose des cours de danse orientale tous les mardis soirs de 18 h à 20 h dans la salle du conseil municipal. Pour plus de renseignements, vous pouvez la contacter au 06 48 41 34 43.

A louer

Deux locaux communaux sont à louer :

- l'ancien local de l'agence postale sur la place de la mairie est à louer. Environ 16 m² (activité artisanale, tertiaire.). Le conseil municipal a fixé le montant du loyer hors charges à 150€.
- un local est disponible sous l'école, il était jusque-là loué par l'ONF – 30 m² 200 € HT / mois

Délibérations 2021

Ce sont pas moins de conseils municipaux qui se sont tenus en cette année 2021 en plus des commissions thématiques. 88 délibérations ont été prises.

Conseil municipal du 22 février 2021 (votes à l'unanimité)

Patrimoine	1	- Autorisation de vendre la parcelle B 1068, lot n°8 au lotissement La Pastorale, à Monsieur ALBEGRE Jean-Maurice
	2	- Autorisation de vendre les parcelles B 1066 et B 1067 à Monsieur et Madame HAIGNIERE Lionel et Maëlys

Conseil municipal du 10 mars 2021 (votes à l'unanimité)

Environnement	1	- Renouvellement de l'adhésion à PEFC Nouvelle-Aquitaine
Personnel communal	2	- Mise en place d'astreintes au service technique
	3	- Adoption du plan de formation mutualisé triennal des Vallées Béarnaises
Finances communales	4	- Commercialisation du Lotissement La Pastorale
	5	- Durée d'amortissement d'installation d'un logiciel de sauvegarde sur l'ordinateur du secrétariat de la mairie
	6	- Tarifs de raccordement au réseau d'eau potable
	7	- Tarifs des concessions de cimetière et des cases de columbarium
Commande Publique	8	- Adhésion au groupement de commande permanent avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn
	9	- Adhésion à la centrale d'achat écobuage avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
	10	- Adhésion au groupement de commande pour travaux de voirie 2021, 2022 et 2023
	11	- Désignation du représentant communal à la commission d'attribution du marché, dans le cadre du groupement de commande pour travaux de voirie 2021, 2022 et 2023
Domaine et Patrimoine	12	- Adoption du Règlement intérieur du cimetière communal
	13	- Projet d'implantation d'une microcentrale électrique à Barlanès
	14	- Modification du règlement et du cahier des charges du lotissement La Pastorale
		- Autorisation au Maire de vendre le lot n°17 au lotissement La Pastorale
	15	- Mise en place de l'adressage
	16	- Constitution d'une servitude non aedificandi sur les terrains issus de la parcelle A 76
	17	
Vœux et motions	18	- Motion pour la défense du secteur énergétique
Institutions et vie politique	19	- Désignation des délégués au sein de l'ADEM 64
Affaires scolaires	20	- Renouvellement triennal de l'organisation du temps scolaire
Domaine et Patrimoine	21	- Déplacement d'une portion du chemin rural dit de Garriche
Questions diverses- <i>Courrier de Monsieur le curé de la Paroisse d'Arette</i>		

Conseil municipal du 12 avril 2021 (votes à l'unanimité)

Finances communales	1	- Approbation du compte de gestion 2020 du BUDGET PRINCIPAL
	2	- Approbation du compte de gestion 2020 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX
	3	- Approbation du compte de gestion 2020 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE
	4	- Approbation du compte de gestion 2020 de la régie du centre de rassemblement des ovins
	5	- Approbation du compte de gestion 2020 de la régie du restaurant le Grand Tétras
	6	- Examen et vote du compte administratif 2020 du BUDGET PRINCIPAL
	7	- Examen et vote du compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

	8	- Examen et vote du compte administratif 2020 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA
	9	PASTORALE
	10	- Examen et vote du compte administratif 2020 de la régie du centre de rassemblement des ovins
	11	- Examen et vote du compte administratif 2020 de la régie du restaurant Le Grand Tétras
		- Affectation du résultat 2020 du BUDGET PRINCIPAL
	12	- Affectation du résultat 2020 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX
	13	- Affectation du résultat 2020 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE
	14	- Affectation du résultat 2020 de la régie du centre de rassemblement des ovins
	15	- Affectation du résultat 2020 de la régie du restaurant Le Grand Tétras
	16	- Vote des taux des taxes locales en 2021
	17	- Vote du Budget Primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL
	18	- Subventions aux associations en 2021
	19	- Liste des dépenses imputées dans « Fêtes et cérémonies » en 2021
	20	- Vote du Budget Primitif 2021 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX
	21	- Vote du Budget Primitif 2021 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PASTORALE
	22	- Vote du Budget Primitif 2021 de la régie du centre de rassemblement des ovins
	23	Vote du Budget Primitif 2021 de la régie du restaurant Le Grand Tétras
Commande publique	24	- Convention pour les interventions du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture hors abonnement
Domaine et Patrimoine	25	- Autorisation de vendre une partie de la parcelle A 762 lieu-dit Sary, afin d'accéder à la parcelle A 623 appartenant à M. CIVIL Christian
Intercommunalité	26	- Prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Questions diverses		

Conseil municipal du 03 juin 2021 (votes à l'unanimité)

Environnement	1	- Modification de la vente de coupes de bois – programme 2020
	2	- Renouvellement de la convention relative au suivi du fonctionnement de systèmes d'assainissement
Domaine et Patrimoine	3	- Suppression et aliénation de portions de chemins ruraux – affaire LASPLANES
	4	- Annulation de la vente du lot n°2 au lotissement La Pastorale
Personnel communal	5	- Procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
	6	- Adhésion à la prestation de conseil en organisation et ressources humaines du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques
Finances communales	7	- Décision Modificative n°1 – BUDGET EAU
	8	- Décision Modificative n°1 – BUDGET PRINCIPAL
	9	- Décision Modificative n°1 – REGIE RESTAURANT LE GRAND TETRAS
	10	- Remboursement de frais avancés par l'agent des écoles, pour des fournitures scolaires
Agriculture	11	- Transfert de droit à paiement de base
Questions diverses - Source Choy		

Conseil municipal du 28 juin 2021 (votes à l'unanimité)

Urbanisme	1	- Permis de démolir
Personnel communal	2	- Création d'un poste de cuisinier au restaurant Le Grand Tétras dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
Domaine et patrimoine	3	- Vente des parcelles communales aux consorts NOUSSITOU – remboursement des frais
	4	- Attribution de portions de chemins dans l'affaire LASPLANES
Finances locales	5	- Décision Modificative n°2 – BUDGET PRINCIPAL
Questions diverses		

Conseil municipal du 30 septembre 2021 (votes à l'unanimité)

Personnel communal	1	- Convention de mise à disposition du service technique auprès de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour l'entretien de la piscine
Domaine et patrimoine	2	- Transformation des tombes en concessions
	3	- Redevances d'occupation du domaine public : tarifs pour les vide-greniers et les marchés nocturnes
	4	- Autorisation de vendre le lot n°18 au lotissement La Pastorale à Monsieur DUNUGON Frédéric
Commande publique	5	- Electrification rurale – programme « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2021 : approbation du projet et du financement de la part communale Affaire 21EX061
Finances communales	6	- Projet aire de jeux lotissement La Pastorale
	7	- Prise en charge d'un sinistre survenu sur la place de la Pastorale
Motions et vœux	8	- Motion de soutien aux Communes forestières de France
Questions diverses - Exonération des taxes foncières - Présentation de la BD « L'Espoir à l'horizon » - Entretien le Vert par le SMGOAO - Présentation du courrier de Madame CLUZANT Michèle - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement - Défense incendie : Aménagement parcelle communale A 336 : accès gave du Vert		

Conseil municipal du 29 novembre 2021 (votes à l'unanimité)

Finances communales	1	- Décision Modificative n°3 du BUDGET PRINCIPAL –
	2	Décision Modificative n°2 du BUDGET ANNEXE Service des eaux
	3	- Décision Modificative n°1 de la Régie du centre de rassemblement des ovins
	4	- Décision Modificative n°2 de la Régie du restaurant Le Grand Tétras
	5	- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2022
	6	- Révision des tarifs de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif
Domaine et patrimoine	7	- Déplacement du chemin rural dit de Gouget
	8	- Ouverture de l'Espace Nordique d'Issarbe pour la saison 2021-2022
Environnement	9	- Vente des coupes de bois 2022
Personnel communal	10	- Création d'emplois saisonniers au sein de l'Espace Nordique d'Issarbe pour la saison 2021-2022
	11	- Nomination d'un régisseur pour la régie du restaurant Le Grand Tétras
	12	- Création d'un emploi de cuisinier au restaurant Le Grand Tétras pour la saison 2021-2022
	13	- Création d'emplois d'extras/serveurs au restaurant Le Grand Tétras pour la saison 2021-2022
	14	- Nomination d'un régisseur pour l'Espace Nordique d'Issarbe
15	- Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent	
Intercommunalité	16	- Révision des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Questions diverses		

Etat Civil 2021

Naissances

Martin DAGUERRE, né le 13 mars 2021
Rose CARASSOU, née le 05 mai 2021
Lou CAZETTE, née le 16 octobre 2021
Louis CANDALOT DIT SÉCALOT, né le 28 décembre 2021

Décès

Amélie CANDALOT DIT SECALOT, le 10 janvier 2021
Jeanne CARRERRE née BONNEU DIT DOMECCQ, le 23 février 2021
Marie-Christine HUSTA née LAGOUARDETTE, le 03 mars 2021
Marie-Thérèse CHOY, le 10 mars 2021
Odette CHOY, le 29 mars 2021
Pierre SECALOT DIT NINETTE, le 02 avril 2021
Laurence ESCARY, le 29 avril 2021
Jean-Jacques ARHIE, le 31 mai 2021
Léon CHOY, le 17 juin 2021
Martine CAUBET, le 05 août 2021
Gaston LANNERETONNE, le 13 août 2021
Marie-Élise CHOY, le 05 septembre 2021
Catherine ARHIE, le 11 novembre 2021
Nathalie LAFFITTE, le 11 décembre 2021
Anna FONDEVILLE, le 13 décembre 2021

Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par mail, merci d'en faire la demande par mail à accueilmairielanne64@gmail.com

Tél : 05 59 34 62 06

Mail : comlanne@cdg-64.fr / accueilmairielanne64@gmail.com

Adresse : place de la Pastorale, 64570 Lanne en Barétous

Horaires du secrétariat et de l'agence postale :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 et 13h15-16h45 / mercredi et samedi : 9 h-12h

Site internet : <http://communedelanneenbareτους.jimdo.com>

Page facebook : La mairie de Lanne en Barétous – Issarbe

Barétous Solidarité a tenu son assemblée générale annuelle, le 3 décembre 2021 à la salle des fêtes d'Ance. Accueilli par le Maire, Jean-Claude COSTE, le président, Michel NOUSSITOU, entouré du conseil d'administration, a rendu compte des activités de l'année et a présenté les projets à venir de l'association, devant les élus de la vallée et en présence des représentants des personnels, du bureau du conseil de vie sociale et de quelques invités.

Le rapport d'activités fait état, d'une occupation à pleine capacité de la maison de retraite, du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et des 2 lits d'hébergement temporaire de la plateforme de répit des aidants familiaux à domicile. L'accueil de jour du mardi, un temps fermé en raison de la COVID, est rouvert depuis fin août.

L'année 2021 aussi, restera marquée par le contexte de l'épidémie de COVID. Le président est revenu sur les nombreux protocoles mis en place pour protéger les résidents et le personnel, les efforts faits pour la vaccination et le maintien des gestes barrières. Concilier sécurité et liberté, sécurité et réactivité, sécurité et progrès est resté un défi permanent des accompagnements, pour organiser l'accès des intervenants extérieurs, des familles et proches, s'adapter en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des consignes des autorités sanitaires. Dans ces démarches, il faut associer la confiance des familles et l'appui du Conseil de Vie Sociale représenté à l'assemblée par son président, Daniel BISCAY, et sa vice-présidente, Chantal MOULY.

La mobilisation remarquable de l'ensemble du personnel et de ses cadres dans la conduite de cette période, sous la direction d'Anne-Marie CARRERE, a été soulignée. Pour concrétiser la reconnaissance de leur travail, l'association a pu anticiper la déclinaison des accords nationaux dit du SEGUR de la Santé, et verser les primes prévues.

Le soutien à l'association a été aussi manifesté par des dons multiples, collectivités, entreprises ou particuliers. Sur le dernier exercice, les dons ont permis de financer la desserte WIFI des chambres, l'acquisition de logiciels et équipements médicaux connectés pour développer la téléconsultation de médecine générale ou spécialiste de dermatologie. Le système informatique a été mis à niveau. Des climatisations complémentaires ont été mises en service pour faciliter le respect des protocoles sanitaires en période de canicule estivale. Le projet d'équiper 20 chambres de dispositifs de surveillance pour prévenir les chutes pourra être réalisé en 2022.

La santé financière de l'association : les comptes 2020 de l'association, de la maison de retraite et du SSIAD sont équilibrés aux environs de 2 230 735 €. L'excédent de l'exercice (25 946 €) est affecté à la réserve de compensation des déficits pour les exercices ultérieurs. Le budget prévisionnel pour 2022 est approuvé à 2 351 840 €. La commissaire aux comptes, Madame MONREPOS, a certifié ces comptes et a souligné la saine gestion de l'association. Le président associe à ce constat, la qualité du travail de la comptable, Françoise ROUYET et du cabinet d'expertise comptable de Mr GENEVET et associés.

La vie de l'association : l'assemblée générale a été l'occasion de remercier et chaleureusement applaudir Jean BORDENAVE, un des membres fondateurs de l'association en 2007 qui a annoncé se retirer ; l'occasion aussi d'annoncer qu'Olivier MAILHE, présent à la séance en tant qu'adjoint, représentant le maire d'ISSOR, vient d'accepter de rejoindre l'association.

Le soutien à l'association : chaque année, les communes de la vallée attribuent une subvention de 1€ par habitant et un appel aux dons est lancé auprès des habitants de la vallée. Le Code Général des Impôts permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat). Nombreux y souscrivent. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens qui contribuent à conduire les projets cités, sans impact sur le prix de journée des résidents.

Le contact : Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaüde -
64 570 ARAMITS - Courrier électronique : direction@residencedubareto.us

INFOSICTOM

DÉCEMBRE 2021

Trier c'est bien, prévenir c'est mieux !

Aujourd'hui, chaque habitant du Haut-Béarn produit plus de 500 kg de déchets ménagers et assimilés par an. La quantité de déchets a doublé en 40 ans : nous achetons plus et plus fréquemment. Et les produits sont de plus en plus éphémères. Face à ce constat, la réduction des déchets est une démarche essentielle. La réussite de la réduction des déchets est donc basée sur la prévention des déchets, c'est-à-dire avant que celui-ci ne soit produit, **car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

1. Le compostage

Le saviez-vous ? 50% de nos ordures ménagères résiduelles (bac à capot vert) est composé de déchets biodégradables.

Pour remédier à cela le Sictom et Valor Béarn proposent des ateliers "Jardin zéro déchet" où vous apprendrez toutes les techniques du compostage, mais aussi du jardinage au naturel. A l'issue de l'atelier un composteur vous sera remis gratuitement. Renseignements et inscriptions au 05 59 39 55 10.



2. L'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, don...

Avant de jeter un objet, je me demande s'il est réutilisable ou réparable. J'opte pour le don, la réparation ou le troc en me tournant vers les acteurs du territoire. Bref, j'allonge sa durée de vie !

3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le saviez-vous ? Le gaspillage alimentaire c'est 20 kg de nourriture (dont 7 kg encore emballés) qui sont jetés par personne et par an. Ce qui représente une perte de 400 € par an pour une famille de 4 personnes !

Pour réduire mon gaspillage alimentaire, je prépare ma liste de courses, je fais attention aux dates de péremptions, je cuisine les justes doses tout comme les restes.



4. La consommation responsable

Consommer responsable, c'est aussi penser à prendre mes cabas et contenants, éviter les produits sur emballés, et favoriser le vrac et le local.



Que faire si mon bac jaune est refusé à la collecte ?

En cas de refus de collecte, n'hésitez pas à contacter le Sictom au 05 59 39 55 10, pour comprendre la raison du refus.

Un ambassadeur du tri et de la prévention des déchets viendra à votre rencontre pour vous accompagner dans votre geste de tri. Les ambassadeurs du tri ont pour mission d'améliorer la qualité du tri sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Avant le passage des camions de collecte (ou suite aux signalements des agents de collecte) les ambassadeurs du tri contrôlent les bacs de tri pour identifier les erreurs éventuelles.

Les ambassadeurs font ensuite du porte-à-porte aux foyers où il y a erreurs de tri pour les sensibiliser sur les bons gestes à adopter.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !



Carine et Sébastien, ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets au Sictom de la CCHB

"Les erreurs de tri les plus fréquentes sont les papiers d'hygiène : essuie-tout, mouchoirs en papier, lingettes..., les textiles : vêtements, chaussures..., les restes alimentaires et les objets en plastique : jouets, brosse à dents..."



Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Pôle technique intercommunal
Rue du Pic d'Ayous - 64400 Oloron Sainte-Marie
Tél. 05 59 39 55 10 - www.sictom-hautbearn.com

hautbearn.fr

